

# Compte-rendu de Séance

## du conseil municipal du 27 JUIN 2018

Date de la convocation : 19/06/2018

Affichée le : 19/06/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 8

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-huit, le 27 juin à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Chantal RIHAL, Monsieur Francis DUGAUQUIER, Monsieur Pascal LAGUERRE, Monsieur Milko PETIT.

Etaient absents (excusés) : Madame Laurence TREVET FLAMBARD (pouvoir à Jean-Luc FLAMBARD)

Etait absent : Madame Suzanne MEZOU Monsieur Nicolas DIETLIN

Le conseil municipal désigne Madame Chantal RIHAL comme secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION SEINE EURE PETITE ENFANCE PONT DE L'ARCHE

M. Le Maire expose aux conseillers municipaux que la commune de Pont de l'Arche compte, à ce jour, quatre services de petite enfance à vocation intercommunale répartis dans différents quartiers de la ville :

- Le multi accueil *Bidibul* : crèche de 40 berceaux,
- Le relais d'assistants maternels *A petits pas*,
- Le lieu d'accueil parents enfants *A petits pas*,
- Le lieu d'écoute psychologique et familiale.

Historiquement, ces structures intervenaient en partenariat avec les communes de l'ex communauté de communes Seine-Bord depuis membres de l'Agglomération Seine-Eure.

Par ailleurs, en 2017, les services de la Protection Maternelle et Infantile ont déclaré les locaux attribués à l'activité du multi accueil *Bidibul* en partie inadaptes à l'accueil des jeunes enfants.

Au regard des réflexions menées avec les services de la commune, de l'Agglomération, de la PMI et de la CAF de l'Eure, il est apparu pertinent de regrouper ces services en un même lieu.

Dans cet objectif et compte tenu des contraintes d'accueil existantes, la construction d'une structure accessible aux familles, aux enfants et aux professionnels de la petite enfance y travaillant, apparaît comme la meilleure alternative.

En outre, ce projet s'inscrit pleinement :

- Dans les projets émergeant au Contrat d'Agglomération (axe 2) qui contribuent à la qualité du territoire afin de concilier la vie professionnelle et familiale des habitants de l'Agglomération,
- Dans les cibles du territoire à haute qualité de vie,
- Dans les orientations du projet éducatif de territoire et de la Convention Territoriale Globale relatives notamment à l'accompagnement de la parentalité.

La vocation intercommunale des structures de petite enfance de la commune de Pont de l'Arche et l'intérêt manifeste à les faire fonctionner en synergie en un lieu unique ont conduit l'Agglomération et la commune de Pont de l'Arche à envisager, parallèlement à la construction d'un nouvel équipement, le transfert du volet petite enfance de la compétence enfance jeunesse.

La commune a délibéré le 9 avril 2018 en faveur de ce transfert de compétence.

Il est donc proposé de modifier les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en complétant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence facultative « **Enfance-jeunesse** » par la gestion des structures de petite enfance suivantes sur la commune de Pont de l'Arche :

- Le multi accueil *Bidibul* : crèche de 40 berceaux pour les enfants de 2,5 mois à 6 ans,
- Le relais d'assistants maternels *A petits pas*,
- Le lieu d'accueil parents enfants *A petits pas*,
- Le lieu d'écoute psychologique et familiale.

Ces structures seront ensuite regroupées en un équipement unique dont la construction débutera en 2019.

Parallèlement les conventions financières existantes entre la commune de Pont de l'Arche et l'Agglomération pour le multi accueil « Bidibul » et le relais d'assistantes maternelles « A petits pas » disparaîtront et seront valorisées dans le transfert de charges à intervenir.

Chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour se prononcer, à son tour, par délibération, sur cette modification statutaire. A défaut, de délibération dans ce délai de trois mois, la commune sera réputée s'être prononcée favorablement.

A l'issue de ce délai de 3 mois, si les communes membres se sont prononcées favorablement à la majorité qualifiée, la modification des statuts fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur l'évolution précitée des statuts de la communauté d'agglomération.

## **DECISION**

**Le conseil municipal** ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité** pour faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

En complétant en compétence facultative

La compétence facultative « **Enfance-jeunesse** » par la gestion des structures de petite enfance suivantes sur la commune de Pont de l'Arche :

- Le multi accueil « *Bidibul* » : crèche de 40 berceaux pour les enfants de 2,5 mois à 6 ans,
- Le relais d'assistants maternels « *A petits pas* »,
- Le lieu d'accueil parents enfants « *A petits pas* »,
- Le lieu d'écoute psychologique et familiale.

Ces structures seront ensuite regroupées en un équipement unique dont la construction débutera en 2019.

## **MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAUSSAYE**

A Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques,

Vous nous avez adressé un courrier en date du 18 mai 2018 pour nous faire part de votre souhait d'adaptation du réseau des trésoreries. Vous mentionnez que vous saisissez nos homologues du ressort actuel de la trésorerie de La Saussaye.

Nous pouvons vous indiquer que plusieurs de nos homologues maires n'ont pas reçu ce courrier.

Ce qui est regrettable.

Nous sommes conscients de la qualité reconnue du service des finances publiques de La Saussaye qu'elle rend aux usagers (particuliers et collectivités locales).

C'est pour cette raison que nous sommes opposés à sa fermeture qui semble programmée à la lecture de votre courrier.

Vous justifiez l'adaptation du réseau de trésoreries par le mouvement intercommunal en cours. Si le découpage des intercommunalités change, il n'en demeure pas moins que les communes situées autour de La Saussaye restent, elles, en place, que ce soit administrativement ou géographiquement. En d'autres termes, cela ne change rien à l'échelle des communes.

Il n'est pas certain qu'une centralisation des services publics garantisse mieux la qualité du service rendu aux usagers. Nous pensons, et avons constaté par expérience, que plus une administration est de taille importante, moins elle est à l'écoute des besoins.

Si la trésorerie de La Saussaye disparaît, cela fera plus de communes à gérer pour les trésoreries de Val de Reuil et de Bourg Achard. L'agent contrôleur des finances aura alors plus de communes à gérer, plus de déplacements à réaliser (en nombre et en distance), mais pas plus de temps pour cela.

Vous exigez de nous de la réactivité, nous aurons les mêmes exigences pour vos services

Pour les usagers, essentiellement les particuliers et les entreprises, mais aussi les collectivités, les temps de trajet vont s'allonger. Il est de 10 minutes en moyenne. Il passera de 25 à 28 minutes selon les termes de votre courrier.

Cet allongement de distance et de temps ne va pas dans le sens d'une amélioration de la qualité du service public de proximité.

Les territoires ruraux sont déjà défavorisés en termes de niveau d'équipements et services publics. Ils sont en sous équipement par rapport aux grandes villes et agglomérations. Les mesures de maîtrise des dépenses publiques réalisées dans le passé ont déjà accentué cet écart (fermetures de bureaux de Poste, de maternités, de casernes de pompiers ou de Gendarmerie, de tribunaux d'instance, .....).

Nous ne voulons plus de cette politique mais, au contraire, sommes favorables à une nouvelle politique de développement rural durable.

Nous ne voulons plus d'un recul du service public mais au contraire un maintien, voire un développement du service public dans notre territoire péri-urbain en forte croissance démographique.

Répondant à votre demande de bien vouloir faire connaître notre sentiment sur cette perspective, nous vous informons que le Conseil Municipal de LE BEC THOMAS est DEFAVORABLE A L'UNANIMITE à la fermeture de la trésorerie de La Saussaye.

#### QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00